

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ du 25 juin 2012

portant nomination à la commission des directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt chargée de se prononcer sur les emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir par la voie du détachement ou par concours direct d'accès à la première classe du corps des professeurs

Le ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt,

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment ses articles 24, 39 et 41 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2012 relatif à la commission des directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt chargée de se prononcer sur les emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir par la voie du détachement ou par concours direct d'accès à la première classe du corps des professeurs, et notamment son article 2 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission des directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt chargée de se prononcer sur les emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir par la voie du détachement ou par concours direct d'accès à la première classe du corps des professeurs :

– au titre des directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture et assurant une formation d'ingénieur :

- M. Gilles TRYSTRAM, directeur général de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech) ;
- M. Claude BERNHARD, directeur général de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agro Sup Dijon).

- au titre des directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture et assurant une formation de vétérinaire :

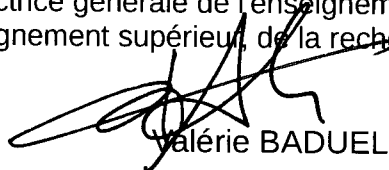
- M. Pierre SAÏ, directeur général de l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS)

Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt.

Fait le, **25 JUN 2012**

Pour le ministre et par délégation,
Par empêchement de la directrice générale de l'enseignement et de la recherche,
La chef de service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,



Valérie BADUEL